

LE PRÉAU – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NORMANDIE – VIRE
Le Ministère de la Culture (DGCA/ DRAC Normandie)
La Région Normandie
La Ville de Vire-Normandie
Le Conseil Départemental du Calvados

RECHERCHENT UN(E) ARTISTE

Pour diriger à partir du 1^{er} janvier 2026, le Préau, Centre Dramatique National de Normandie-Vire. Les candidatures d'un.e artiste ou d'un binôme d'artistes sont recevables.

La mission fondamentale d'un centre dramatique est la création théâtrale. C'est un lieu de référence, régionale, nationale et internationale où se rencontrent toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. Il constitue un lieu privilégié d'accès des publics au théâtre dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques. L'ensemble des missions d'intérêt public rattachées au CDN est défini par le cahier des missions et des charges, fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

Le Préau est situé à Vire-Normandie, commune nouvelle de 17 411 habitants au cœur du bocage virois, à mi-chemin entre Caen et le Mont-Saint-Michel dans le sud-ouest du Calvados.

Son implantation l'amène à rayonner sur un territoire rural, à la croisée des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. L'implantation locale et le rayonnement du Préau sur son territoire de proximité constituent une singularité importante du projet. Par ailleurs, l'histoire et l'identité du Préau sont également marqués par une adresse importante à la jeunesse et en particulier au public adolescent. Les missions propres au CDN doivent s'incarner selon ces axes forts qui constituent la richesse de l'établissement. Les candidat.e.s auront par conséquent à cœur de s'engager et d'investir le territoire par une dynamique de coopération avec les acteurs locaux (collectivités, tissu associatif, etc.), et en nouant des partenariats privilégiés avec les structures susceptibles de rassembler le public jeune et adolescent.

Le Centre Dramatique National de Vire est une SARL. La moyenne des budgets de fonctionnement pour les années 2022, 2023 se situe autour de 2,4 millions d'euros, avec une équipe permanente de 20 salariés. Le Préau est un équipement doté d'une salle de spectacle de 618 places, d'une salle de répétition, d'un atelier de construction, d'un espace de stockage et d'un espace pour les bureaux de l'équipe. Ces espaces se situent dans le bâtiment du cinéma-théâtre, place Castel, dont la spécificité est d'abriter les deux entités dans un même ensemble architectural.

Les candidat.e.s adresseront par voie électronique le 11 mai avant minuit, une lettre de motivation, un curriculum-vitae et une présentation de leur parcours artistique, ainsi qu'un bilan de leur diffusion de leurs 3 dernières saisons, à :

Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique (DGCA), à l'attention de Guilhem Chabas: guilhem.chabas@culture.gouv.fr ;

Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC Normandie), à l'attention de Véronique Fricoteaux : veronique.fricoteaux@culture.gouv.fr ;

Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie, à l'attention de Jefferson Desmoulains : jefferson.desmoulains@normandie.fr ;

Madame la Maire de Vire-Normandie, à l'attention de Cédric Dolet : cdolet@virenormandie.fr ;

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados, à l'attention de Hugues Marechal : hugues.marechal@calvados.fr ;

Quatre à six candidates seront présélectionnées, après concertation entre l'Etat, la Région Normandie, la Ville de Vire-Normandie et le Département du Calvados, pour élaborer un projet artistique et culturel.

Le cahier des missions et des charges du CDN et une note d'orientation présentant la structure ainsi que son territoire d'implantation leur seront remis. Ils.elles seront invité.es sur place pour prendre connaissance de l'outil et de son environnement et pour rencontrer l'équipe du Préau et les partenaires publics.

Ils.elles devront finaliser leur projet artistique et culturel pour le début du mois de septembre et seront invité.es à le présenter devant un jury composé des représentants des différents partenaires au début du mois d'octobre.

Au terme de la procédure de sélection, l'artiste ou les artistes retenues par le jury devront recevoir l'agrément de la ministre de la Culture, pour une prise de fonction le 1^{er} janvier 2026, dans le cadre d'un premier mandat de 4 ans.

